



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 26 septembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 septembre 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, adjoints au maire.
M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

| | | |
|----------------------|---|----------------------|
| M. VOGLIMACCI | à | M. FILONI |
| Mme CORTICCHIATO | à | M. VANNUCCI |
| Mme FLAMENCOURT | à | M. LUCCIONI |
| Mme BERNARD | à | M. le maire |
| Mme SICHI | à | M. BALZANO |
| Mme NADAL | à | M. HABANI |
| Mme FALCHI | à | Mme FELICIAGGI |
| Mme SANTONI-BRUNELLI | à | M. SBRAGGIA |
| M. MONDOLONI | à | Mme COSTA-NIVAGGIOLI |
| Mme ZUCCARELLI | à | M. CAU |

Etaient absents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, adjointes au maire, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

| | |
|-------------------------------------------|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice : | 49 |
| Nombre de membres présents : | 31 |
| Quorum : | 25 |

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 26 septembre 2016

Délibération N°2016/259

Avenants n°1 aux marchés de prestations de nettoyage pour les établissements multi accueil de la Ville d'Ajaccio.

Lot 1: Crèches du parc Berthault, Lot 2: Jardins d'enfants Elisa;

Lot 3 : Multi accueil A Rundinella; Lot 4 : Multi accueil de Pietralba et de Mezzavia,

Autorisation de signer et exécuter les avenants.

Hôtel de Ville B.P. 412

20 304 AJACCIO CEDEX ☎ 04.95.51.52.53

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération n°2015/370 en date du 26 octobre 2015 le Conseil Municipal a autorisé Monsieur Le Maire à signer et exécuter les marchés de prestations de nettoyage pour les établissements multi accueil de la Ville d'Ajaccio (lots 1 à 4) avec la SAS SUD NETTOYAGE.

Le lot 1 Crèche du Parc Berthault (marché 15/075) a été conclu pour un montant de 36 153.77 € HT, et pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Le lot 2 Jardins d'enfants Elisa (marché 15/076) a été conclu pour un montant de 22 223.29 € HT, et pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Le lot 3 Multi accueil a Rundinella (marché 15/077) a été conclu pour un montant de 22 402.55 € HT, et pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Le lot 4 Multi accueil de Pietralba et de Mezzavia (marché 15/078) a été conclu pour un montant de : 22 935.14 € HT, et pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Les présents avenants sont motivés comme suit :

Suite au jugement en date du 25 juillet 2016 par lequel le Tribunal de commerce d'Ajaccio a arrêté, au bénéfice de la SARL BORGO NETTOYAGE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, un plan de cession totale de l'entreprise exploitée par la SAS SUD NETTOYAGE et ce, sans faculté de substitution, l'exploitation de l'entreprise cédée s'effectuera à compter de cette date par l'intermédiaire de l'ouverture d'un établissement secondaire.

Dans ces conditions, le titulaire des marchés 15/075, 15/076, 15/077 et 15/078 désignés ci-dessus devient à compter du 1^{er} août 2016 (date à laquelle le Tribunal de commerce a confié à la SARL BORGO NETTOYAGE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL la gestion de l'entreprise SUD NETTOYAGE dans l'attente de l'accomplissement des actes de cession) SUD NETTOYAGE en qualité d'établissement secondaire de la SARL BORGO NETTOYAGE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

L'avenant n'a aucune incidence financière sur le marché.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le maire à signer et exécuter les avenants n°1 aux marchés 15/075 (Lot 1 Crèche du Parc Berthault), 15/076 (Lot 2 Jardins d'enfants Elisa), 15/077 (Lot 3 Multi accueil a Rundinella) et 15/078 (Lot 4 Multi accueil de Pietralba et de Mezzavia), relatifs aux prestations de nettoyage pour les établissements multi accueil de la Ville d'Ajaccio avec la SARL BORGO NETTOYAGE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. Antoine PAOLINI, conseiller municipal délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment l'article 20 ;

Vu le Code du travail ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 septembre 2016,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

D'autoriser Monsieur le maire à signer et exécuter les avenants n°1 aux marchés 15/075 (Lot 1 Crèche du Parc Berthault), 15/076 (Lot 2 Jardins d'enfants Elisa), 15/077 (Lot 3 Multi accueil a Rundinella) et 15/078 (Lot 4 Multi accueil de Pietralba et de Mezzavia), relatifs aux prestations de nettoyage pour les établissements multi accueil de la Ville d'Ajaccio avec la SARL BORGONETTOYAGE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160926-2016_259-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2016